

DÉCISION N° 2021/113

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ARNAUD DEVLETIAN DIRECTEUR ADMINISTRATIF FINANCIER ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur **Arnaud DEVLETIAN, directeur administratif, financier et des systèmes d'information**, à l'effet de signer, en l'absence de la directrice générale du **29 décembre 12h00 au 31 décembre 2021 inclus**, tout acte et correspondance relevant de la compétence de la directrice générale telle que définie par l'article 12 du décret susvisé.

Article 2 : Le délégataire rend compte à la directrice générale de l'ensemble des actes signés en application de la présente.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Établissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

A Montpellier, le 24 décembre 2021



La directrice générale de l'EPF d'Occitanie
Sophie LAFENÊTRE